



JURIDIQUE

MEDISPACE

Jugement Tribunal Administratif de Toulon du 2 mai 2024

Pour mémoire, des SPSTI ont constaté, il y a plusieurs années maintenant, que certains de leurs adhérents, démarchés par une entreprise appelée Medispace, souhaitaient mettre un terme à leur adhésion au profit d'une structure dénommée GST, présentée comme un SPSTI.

Or, très rapidement, des doutes sérieux ont fait jour quant à la nature de cette seconde structure.

Le représentant légal des deux structures a alors diffusé une auto-attestation et la notification d'une demande d'agrément pour affirmer que GST était un SPSTI agréé.

Pour autant, les DREETS et la DGT indiquaient que cette affirmation était erronée.

C'est dans ce contexte que les Services ont eu à alerter leurs adhérents quant aux doutes entretenus et que le Ministère du travail lui-même a publié un communiqué appelant à la vigilance.

Depuis lors, plusieurs SPSTI ont déposé une plainte simple. Présanse a effectué la même démarche, puis a saisi un juge d'instruction. La DGT a, pour sa part, procédé à un signalement au Parquet, en application de l'article 40 du code de procédure pénale (l'imposant en cas de suspicion d'infraction pénale).

Et, tout récemment, la DREETS PACA a fait tenir copie à tous les SPSTI du Département, un jugement du tribunal administratif compétent rejetant une demande d'attestation d'agrément formulée par GST. Des MIT ont en outre largement diffusé cette décision sur les réseaux sociaux comme LinkedIn.

Si ce jugement est susceptible d'appel, on rappellera néanmoins qu'une telle démarche n'est pas suspensive. Autrement dit, ce jugement garde toute sa portée juridique jusqu'à ce qu'éventuellement une cour l'infirmes ultérieurement.

En tout état de cause, on retiendra de cette décision que GST, créé en 2018, a enchaîné les rejets de ses demandes d'agrément depuis 2019.

Cet élément nouveau permet ainsi de sécuriser la communication des Services auprès des adhérents envisageant d'adhérer auprès de cette structure. Outre le fait que GST n'apparaît nullement dans la liste officielle des SPSTI agréés, c'est ici un juge qui confirme qu'aucun agrément n'a jamais été octroyé. Ce jugement sera bien sûr utilement produit dans le cadre de l'instruction en cours.

Nous continuerons de vous tenir informés de tout développement dans ce dossier. ■